

# **Réunion du Conseil Municipal de la commune de Vierville sur mer en date du jeudi 23 janvier 2020**

L'an deux mil vingt, le 23 janvier à vingt heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine de Bellaigue, Maire.

**Etaient présents** : M. DE BELLAIGUE Antoine, M. LARONCHE Daniel, M. BOUGAULT Rémi, Mme GUILBERT Isabelle, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence, M. FONTAINE Didier, M. GUEDON Henri, M. HEDONT Thierry, M. OXEANT Jean-Marie formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme THIEBOT Coralie.

## **1-Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant la validation du Budget Prévisionnel 2020 :**

Il est rappelé aux membres du conseil les modalités suivantes :

*Tous les ans, le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>*

Dans ce cadre, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissements avant la validation du Budget Prévisionnel 2020, dans la limite de 25% des dépenses de 2019.

Toutes les dépenses devront au préalable être autorisées pour le conseil pour les montants importants.

## **2- Travaux d'étanchéité du logement communal situé 3 rue du hamel au prêtre :**

Pour rappel, le logement était à l'actif du CCAS jusqu'au 31 décembre dernier. Suite à la dissolution de cette entité, c'est à la commune que revient l'entretien de ce bâtiment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les occupants du logement nous ont informés qu'il y avait une déperdition de chaleur au niveau des Vélux à l'étage et qu'il y avait des infiltrations d'eau au niveau de la cheminée.

Nous avons demandé 2 devis pour ces travaux mais une seule entreprise nous a répondu.

L'entreprise Le Canu d'Isigny sur mer propose un devis à 1 932.70 € TTC soit 1 757.00 € HT se détaillant comme suit :

- Au niveau des Vélux : pose de vitrage de remplacement et changement des stores occultants.
- An niveau de la cheminée : démolition de la souche et raccord de toiture (cette opération condamnera la cheminée mais elle n'était plus utilisée).

Ces travaux devraient être réalisés fin janvier.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de cette entreprise et autorise monsieur le Maire à engager ces dépenses qui seront payées sur le budget 2020.

### **3- Travaux sur les vitraux de l'église :**

La restauration partielle de la baie n°21 avait été évoquée lors de précédents conseils et nous avons fait actualiser le devis proposé par l'atelier de vitrail Vincent Jaillette. Il s'élève à 636.70 € TTC soit 530.58 € HT.

Pour mémoire, le montant HT sera subventionné par l'Association de l'Eglise Saint André de Vierville sur mer. Restera à la charge de la commune le montant de la TVA.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de cette entreprise et autorise monsieur le Maire à engager ces dépenses qui seront payées sur le budget 2020.

### **4- Sauvegarde externe des données informatiques :**

Dans le cadre des changements de matériels informatiques effectués dernièrement, et dans une continuité de sécurisation des données informatiques traitées en mairie, nous devons réfléchir à l'amélioration de notre système de sauvegarde.

Il est proposé une externalisation des sauvegardes. Deux devis sont présentés au conseil :

Xefi : propose un prix de sauvegarde annuel de 468 € HT et un coût d'installation la première année de 150 € HT.

Berger Levrault : propose un prix de sauvegarde annuel de 316 € HT et un coût d'installation la première année de 160 € HT.

Après avoir échangé, le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du prestataire Berger Levrault et autorise monsieur le Maire à engager ces dépenses qui seront payées sur le budget 2020.

### **5- Affaires diverses :**

**Emplacement friterie de Madame Rogue :** Comme tous les ans Madame Rogue nous demande une autorisation pour installer son commerce de vente de frites, crêpes... sur l'esplanade face à la mer du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2020.

Nous l'autorisons à utiliser cet emplacement dans les conditions tarifaires habituelles mais à titre exceptionnel pour 2020, elle devra libérer cet emplacement du 1<sup>er</sup> au 9 juin. En effet, dans le cadre des festivités du 76<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements alliés nous devons nous assurer que cet emplacement soit libre du 1<sup>er</sup> au 9 juin, afin d'assurer le bon déroulement des manifestations.

**Information Fibre** : Dans le cadre du déploiement de la fibre sur notre commune, nous vous précisons que seules, deux entreprises sont mandatées pour les installations chez les abonnés : Step Elec et Spie.

Pour les installations liées aux branchements, un seul poteau en bois a été installé sur notre commune. Certains poteaux seront changés car trop vétustes.

Sur notre commune, la fibre sera accessible dans un premier temps partout sauf :

- Au camping,
- Au Vaumicel,
- Au Hameau de Vacqueville,
- En bord de mer (Le bord de mer étant classé grand site, nous attendons un retour du Conseil départemental à ce sujet).

Les abonnés non desservis par la fibre devront faire une demande auprès de leur fournisseur pour avoir un accès à la fibre avec quelques mois de décalage...

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures trente.